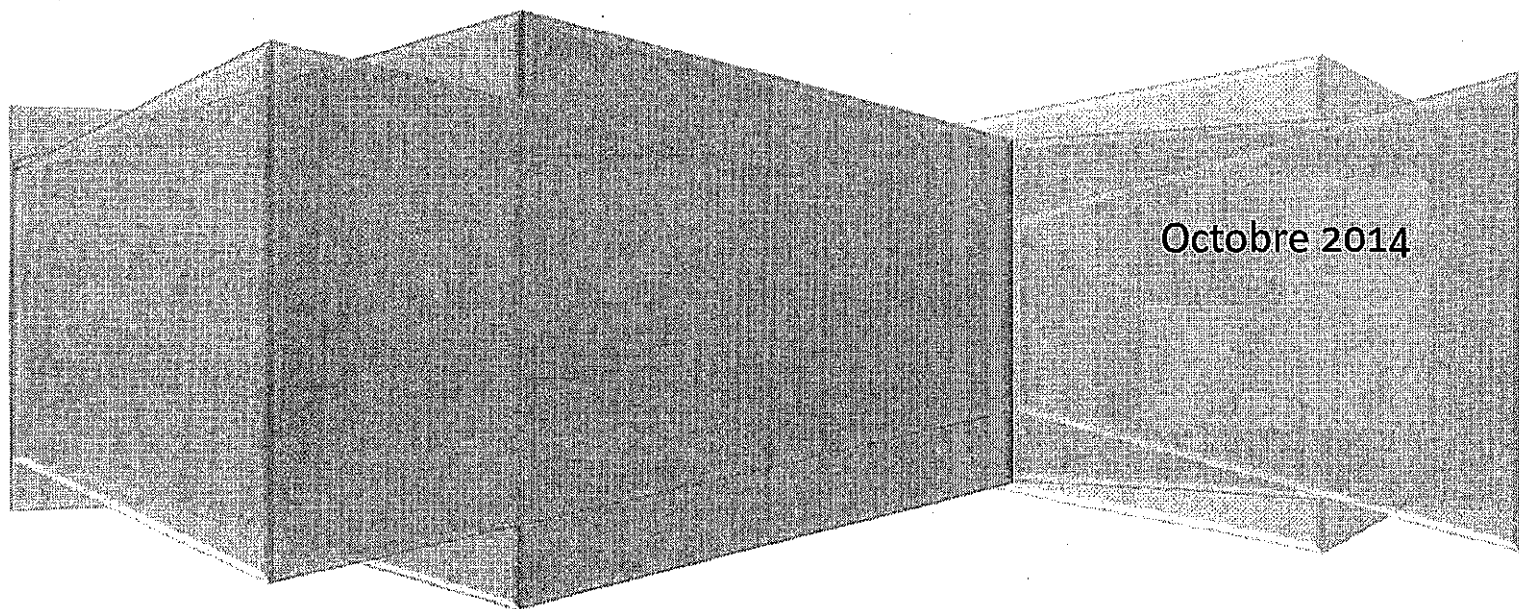


**Projet de loi modifiant l'organisation et  
la gouvernance du réseau de la santé et  
des services sociaux notamment par  
l'abolition des agences régionales**

Un CSSS bien ancré dans sa communauté...

Préoccupations et propositions

Le conseil d'administration



Octobre 2014

En regard du projet de loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et de services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales, les membres du conseil d'administration (CA) du Centre de santé et de services sociaux Lucille-Teasdale (CSSS Lucille-Teasdale) souhaitent exprimer quelques préoccupations. Celles-ci sont fondées sur les besoins populationnels des citoyens du territoire du CSSS Lucille-Teasdale. Les membres du CA sont désireux d'émettre leurs opinions dans un but constructif en tenant compte des préoccupations exprimées.

**Première préoccupation :**

Maintenir la connaissance du milieu et le reflet de l'apport des organismes communautaires et des communautés ethnoculturelles

Le risque d'une perte de points de repère forgeant l'identité voire le sentiment d'appartenance d'une population envers son établissement de santé et de services sociaux est un enjeu qui nous préoccupe énormément. Le projet de Loi 10 nous confronte à un paradoxe de maintenir des services de proximité dans une structure administrative d'envergure. Nous croyons que pour répondre à ce défi, le CISSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal doit innover en développant un mécanisme de coordination du réseau régional de services (RRS). Ce mécanisme doit prendre racine dans chacun des réseaux locaux de services (RLS) et doit regrouper des représentants institutionnels, communautaires et intersectoriels des RLS du CISSS. Nous croyons qu'il devrait être sous la gouverne du Président-directeur général. Ce mécanisme de coordination permettra d'assurer l'agilité organisationnelle du CISSS pour guider l'ensemble des transformations fonctionnelles et structurelles qui s'imposent et l'adaptation de l'offre de services aux besoins et aux demandes de santé de la population aussi appelé réactivité. La coordination devrait notamment porter sur :

- Le respect des spécificités des territoires;
- La responsabilité populationnelle;
- L'accessibilité et la continuité aux programmes-services;
- La pertinence des services offerts à l'intérieur du continuum du programme;

- Le soutien au développement des communautés;

Nous croyons qu'un tel mécanisme de coordination peut contribuer à un réel changement de culture du réseau de la santé et des services sociaux. L'implication des acteurs devrait favoriser les interactions basées sur la confiance et l'engagement envers les objectifs communs.

**Deuxième préoccupation :**

Assurer la représentativité des membres du conseil d'administration dans le CISSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal

Nous comprenons que pour siéger au CA, le projet de loi prévoit la nomination de sept personnes indépendantes choisies par le Ministre à partir d'une liste de candidats constituée par un groupe d'experts indépendants. Aux profils de compétence identifiés dans le projet de loi (gouvernance et éthique, finances, gestion des risques et de la qualité, ressources humaines, ressources immobilières et informationnelles, jeunesse, services sociaux), nous vous proposons d'ajouter la compétence suivante soit celle de la « connaissance du milieu ».

De plus, pour assurer une représentation significative des citoyens d'une collectivité, nous vous proposons d'élargir la composition du CA en intégrant d'office :

- Parmi les membres désignés répondant au profil de compétences
  - Un membre devrait provenir du milieu ethnoculturel,
  - Trois membres devraient provenir des milieux soit un par RLS.

L'ajout de ces membres permettra une plus grande cohérence entre les besoins spécifiques du milieu et les orientations stratégiques ministérielles.

Encore une fois, nous sommes d'avis qu'il s'agit d'une condition gagnante afin que le nouvel établissement demeure centré sur les spécificités territoriales de sa population.

**Troisième préoccupation :**

Miser sur l'ancrage dans sa communauté du Centre de santé et de services sociaux Lucille-Teasdale (un acquis à conserver)

Engagé dans sa communauté, le CSSS Lucille-Teasdale souhaite poursuivre ses implications dans le développement communautaire du territoire. Au cours des dernières années, le CSSS a intensifié ses efforts pour assumer sa fonction de coordination du réseau local de services. Plus spécifiquement, les consultations effectuées auprès de partenaires du RLS dans le cadre de l'élaboration de la planification stratégique 2012-2017 témoignent de la volonté de comprendre les réalités territoriales et de coordonner l'organisation des services avec les acteurs du milieu. Plusieurs projets découlant de la planification stratégique s'effectuent en étroite collaboration avec les partenaires du milieu. À titre d'exemple, l'offre de soins et de services aux aînés, le développement durable, la réponse aux besoins des clientèles vulnérables, dont l'équipe de proximité, l'accès à la carte RAMQ pour les personnes itinérantes, l'organisation de services en négligence et la pédiatrie sociale.

Pour le CSSS Lucille-Teasdale, la composition du CISSS de l'Est de Montréal permet de garder l'intégralité de notre territoire, soit les quartiers Hochelaga-Maisonneuve, Mercier-Ouest et Rosemont et ainsi, de poursuivre les projets découlant de la planification stratégique. En ce sens, nous soulignons l'importance d'entériner les propositions pour répondre aux préoccupations concernant le RLS.

De plus, la création d'un comité de suivi externe (composé des partenaires du CSSS Lucille-Teasdale), la participation aux tables de quartier, le maintien de l'organisation communautaire et le soutien régulier des projets des partenaires du RLS sont quelques exemples qui nous permettent d'affirmer que nous sommes un CSSS enraciné dans sa communauté. Nous sommes persuadés qu'il s'agit d'une condition essentielle au bon fonctionnement d'une organisation de santé et services sociaux centrée sur les besoins de sa population.

**Quatrième préoccupation :**

Saisir pleinement les opportunités du CISSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal pour l'amélioration des services à la population du territoire

Nous comprenons que cette transformation du réseau s'inscrit en continuité avec celle initiée en 2004-2005. Les membres du CA expriment certaines préoccupations par rapport aux changements proposés notamment celui de maintenir des services de proximité dans une structure administrative d'un CISSS. Par ailleurs, nous pensons que la nouvelle organisation régionale proposée avec les CISSS et leur réseau régional de services (RRS) peut présenter un potentiel d'amélioration des services de santé et des services sociaux pour la population du territoire du CSSS Lucille-Teasdale.

Depuis plusieurs mois, le conseil d'administration et l'équipe de direction du CSSS Lucille-Teasdale sont engagés avec les partenaires du pôle de l'Est à l'amélioration des processus entre les établissements du territoire. Les plus récents résultats démontrent un progrès dans la complémentarité des services offerts à la clientèle de l'Est, notamment pour les personnes âgées.

Nous corroborons que le regroupement proposé à l'intérieur du CISSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal permettra de poursuivre l'amélioration des services cliniques à la population de l'Est. Notre travail dans le pôle de l'Est témoigne des gains potentiels existants à travailler ensemble. Une formalisation d'un regroupement d'établissements ne peut que consolider voire même bonifier ces gains. Nous sommes convaincus qu'à terme cette transformation permettra entre autres, une meilleure coordination de l'expertise des ressources humaines, des services médicaux, la circulation de l'information du dossier patient, le développement de pratiques cliniques et d'outils communs qui faciliteront la dispensation des services voire l'utilisation judicieuse des ressources.

**Cinquième préoccupation :**

Protéger les ressources financières allouées aux mandats de première ligne et aux soins de santé primaires

Nous sommes d'avis qu'un CISSS pour réussir à répondre aux besoins de sa communauté doit continuer de développer des services de proximité. Le maintien des budgets et d'investissements aux services de première ligne et aux soins de santé primaires sont des conditions de succès pour améliorer la santé et le bien-être d'une population.

Le développement d'un modèle d'organisation de soins centré sur le fonctionnement de la mission hospitalière est un enjeu majeur qui préoccupe fortement les membres du conseil d'administration du CSSS Lucille-Teasdale. L'expérience des derniers mois avec les partenaires du pôle de l'Est démontre que d'investir dans les programmes de première ligne à caractère psychosocial permet une utilisation judicieuse des ressources en milieu hospitalier.

Pour éviter le transfert des services de proximité au profit du milieu hospitalier, nous croyons que le projet de Loi 10 devrait prévoir la protection des ressources financières allouées aux services de première ligne et aux soins de santé primaires.

**Sixième préoccupation :**

Donner un sens et maintenir l'engagement du personnel du CSSS Lucille-Teasdale

Finalement, les membres du conseil d'administration souhaitent exprimer une dernière préoccupation à l'égard de la recherche d'un sens pour le personnel qui constitue un atout primordial pour la réussite de cette réforme. Le capital humain détient une somme considérable de connaissances, d'expertises et de modes d'interventions reconnus. Une telle transformation doit miser sur le capital humain comme assise aux actions individuelles et collectives faisant sens.

Nous sommes d'avis que les valeurs de respect, d'humanité, d'équité, de professionnalisme, de cohérence, de transparence, d'initiative, de créativité et de reconnaissance doivent guider les actions.

En conclusion, nous réitérons l'importance de prendre en considération l'ensemble des propositions que nous venons de vous soumettre. Il s'agit pour nous d'un ensemble d'éléments essentiels afin d'assurer la transition souhaitée par cette réforme.

Recevez, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments distingués.



Lise Tremblay  
Présidente  
Conseil d'administration du CSSS Lucille-Teasdale